INITIALES DU MAIRE

CLS

ll

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 15 septembre 2026 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, Monsieur Colin Shattler, et aussi présents pour former quorum:

Les conseillers : Jarvin Joncas
Dany Gaudreault
Johanne V. Beaudoin
Laurette Willcott

La directrice générale adjointe de la Municipalité, Madame Laura Lavallee, était aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2026-122 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que le maire invite la directrice générale adjointe à lire l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 AOÛT 2026**
4. **DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS D'AOÛT 2026**
5. **DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS D'AOÛT 2026**
6. **DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2026**
7. **TAXES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2026**
8. **ADOPTION DE LA POLITIQUE D'EMBAUCHE DU PERSONNEL MUNICIPAL**
9. **DEMANDE D'APPUI - DEMANDE DE MODIFICATION DU CADRE DE PRÉVENTION DES SINISTRES AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE**
10. **RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**
11. **AFFAIRES NOUVELLES**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **CLÔTURE DE LA SESSION**

2026-123 **ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 AOÛT 2026**

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 18 août 2026 avec exemption de lecture.

No de résolution ou annotation

2026-124 **DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS D'AOÛT 2026**

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Laurette Willcott** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois d'août 2026 aux montants respectifs de **67 810.15 $** pour l'administration générale et **28 178.34 $** pour la rémunération.

2026-125 **DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS D'AOÛT 2026**

Il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois d'août 2026 au montant de **24 153.32 $**.

2026-126 **DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2026**

Il est proposé par **Laurette Willcott**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter le rapport budgétaire, transferts et les engagements de crédit pour les mois d'août et septembre 2026 aux montants respectifs de **125 289.06 $** et **149 775.00 $**.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2026

La directrice générale adjointe dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 31 août 2026 de **494 261.32 $**.

2026-127 **ADOPTION DE LA POLITIQUE D'EMBAUCHE DU PERSONNEL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Blanc-Sablon souhaite se doter d'une politique encadrant le processus d'embauche du personnel municipal;

CONSIDÉRANT que cette politique vise à assurer un processus de recrutement transparent, équitable, impartial et conforme aux meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que cette politique a pour objectif d'harmoniser les pratiques d'embauche au sein de l'ensemble des services municipaux et de préciser les rôles et responsabilités des intervenants dans le processus de dotation;

CONSIDÉRANT que le projet de « Politique d'embauche du personnel municipal » a été soumis aux membres du conseil municipal pour étude et qu'une copie a été remise à chacun d'eux;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ladite politique et en jugent le contenu satisfaisant;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et du comité des ressources humaines à cet effet;

Formules Municipales - No 5614-MST

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Dany Gaudreault**, et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon adopte la Politique d'embauche du personnel municipal, telle que déposée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante (Annexe A);

QUE cette politique entre en vigueur à compter du 15 septembre 2026;

QUE la direction générale soit et est autorisée à prendre tous les moyens nécessaires afin d'assurer l'application de ladite politique et à la diffuser auprès de l'ensemble du personnel et des instances concernées;

QUE la direction générale soit chargée du suivi et de la révision périodique de cette politique, laquelle devra être révisée au besoin ou minimalement tous les 3 ans;

QUE la présente résolution abroge et remplace toute politique, résolution ou directive antérieure portant sur le même objet.

2026-128 **DEMANDE D'APPUI - DEMANDE DE MODIFICATION DU CADRE DE PRÉVENTION DES SINISTRES AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE**

CONSIDÉRANT le « Cadre de prévention des sinistres (CPS) » et le « Programme général d'assistance financière (PGAF) » mis en place par le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) afin de venir en aide aux propriétaires d'immeubles touchés par des sinistres de causes naturelles ou situés dans des zones à risques;

CONSIDÉRANT que ces programmes permettent, entre autres, de venir en aide à ces propriétaires en les dédommageant et les aidant à se relocaliser dans des secteurs plus sécuritaires;

CONSIDÉRANT que le montant de l'aide est évalué en fonction de l'évaluation de reconstruction à neuf du bâtiment délocalisé et que ce montant est plafonné à 385 000 $ dans le cas d'une résidence et à 485 000 $ dans le cas d'une entreprise;

CONSIDÉRANT que, selon les modalités des programmes, lorsqu'une entreprise est située dans un bâtiment résidentiel, le montant octroyé est celui pour une résidence;

CONSIDÉRANT qu'un service de garde en milieu familial est par définition une entreprise qui est située dans une résidence;

CONSIDÉRANT que ce type d'entreprise demande des aménagements spéciaux et sécuritaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la résidence, et que ces aménagements représentent un investissement substantiel;

CONSIDÉRANT que les services offerts en milieu de garde familial répondent à des besoins essentiels pour les parents de jeunes enfants et pour leurs employeurs respectifs;

CONSIDÉRANT qu'il y a une pénurie de place en milieu de garde, ce qui nuit à la vitalité économique et à la rétention des travailleuses et travailleurs dans les régions;

CONSIDÉRANT qu'un service de garde en milieu familial occupe la majeure partie de la résidence principale des éducatrices et éducateurs;

CONSIDÉRANT que ce type d'entreprise prend en charge une population vulnérable, soit des enfants en très bas âge;

CONSIDÉRANT le fardeau psychologique et économique des personnes qui doivent se relocaliser en raison des aléas climatiques;

CONSIDÉRANT la situation de pénurie de logements et l'inaccessibilité économique des résidences;

CONSIDÉRANT les revenus limités des éducatrices et éducateurs en service de garde privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Laurette Willcott** et résolu unanimement :

DE DEMANDER au très honorable Ian Lafrénière, ministre de la Sécurité intérieure (ministre@msp.gouv.qc.ca) , de modifier le « Cadre de prévention des sinistres (CPS) » et le « Programme général d'assistance financière (PGAF) » afin de considérer les services de garde en milieu familial comme des entreprises et non comme des résidences, et ainsi permettre la relocalisation, non seulement de la résidence, mais également de l'entreprise qu'elle héberge.

DE DEMANDER au député de Duplessis, Mme Kateri Champagne-Jourdain, (Kateri.ChampagneJourdain.DUPL@assnat.qc.ca) et au ministre de la Famille, Mme Catherine Blouin (ministre.famille@mfa.gouv.qc.ca), d'entreprendre des démarches auprès du ministère de la Sécurité intérieure afin que les services de garde en milieu familial soient reconnus comme des entreprises dans le cadre du CPS et du PGAF.

DE TRANSMETTRE une copie conforme de cette résolution aux villes, municipalités et municipalités régionales de comtés du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (info@fqm.ca) et à l'Union des municipalités du Québec, M. Jean-Philippe Boucher, Directeur Général (jboucher@umq.qc.ca).

2026-129 **RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité, lors d'un projet pilote, avait embauchée une personne ressource à 6 heures par semaine pour travailler à la bibliothèque pendant l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT que ce service représente un atout pour les citoyens et que nous souhaitons le maintenir;

CONSIDÉRANT que le projet pilote s'est avéré un succès ;

CONSIDÉRANT qu'une personne ressource a manifesté son intérêt pour assurer ce service durant l'année 2026-2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'embauche une personne ressource pour assumer les tâches du service de la bibliothèque municipale pour l'année 2026-2027 et ce, pour le même nombre d'heures et au taux horaire de **16.60 $**.

Formules Municipales - No 5614-MST

INITIALES DU MAIRE
C.S.
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

AFFAIRES NOUVELLES

Il y n'a pas d'affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait des questions portant sur divers sujets.

2026-130

CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Laurette Willcott** et résolu unanimement de lever la session à 19h45.

Colin Shattler, maire

Laura Lavallee, directrice générale adjointe